



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

## ARRETE MUNICIPAL

SOUS-PRÉFET DE PONTOISE

19 OCT. 2012

ARRIVÉE

Nos réf. : 2012/187/URBA/FL

**Objet :** Arrêté municipal portant adressage des locaux à usage d'habitation nouvellement construits rue Pablo PICASSO

**NOUS, MAIRE DE PERSAN,**

- VU Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2213-28
- VU Le Code de la Route, notamment l'article R. 110-1,
- VU Décret n° 81-968 du 16 octobre 1981 portant publication de l'accord européen du 1er mai 1971 complétant la convention sur la circulation routière du 8 novembre 1968,
- VU Décret n° 2000-80 du 24 janvier 2000 portant publication des amendements à la convention sur la signalisation routière du 8 novembre 1968, adoptés à Genève le 5 février 1993
- VU les dispositions relatives au Code de l'Urbanisme, au Code de la construction et de l'habitat et des permissions de lotir et de construire récemment délivrées sur l'ensemble du territoire communal
- ATTENDU Qu'il a été construit un ensemble immobilier rue Pablo PICASSO comportant 4 bâtiments
- ATTENDU Que le site de construction rue Pablo PICASSO, parcelle AN 431, s'est déjà vu attribué les numéros 1 et 3 pour les bâtiments A et B de la 1<sup>ère</sup> tranche de construction par l'arrêté n°2010/100 en date du 9 mai 2010,
- CONSIDERANT : Qu'il appartient au Maire, au titre de ses pouvoirs de Police, de procéder à la primo numérotation sur les voiries des locaux à usage d'habitation ou autres usages

# ARRETONS

## ARTICLE 1 :

Rue Pablo PICASSO, à partir du fond de la voie (« en cul de sac ») en direction de la rue Daniel CORNILLE, il est créé une numérotation des bâtiments du côté droit de la voie, comme suit :

L'adressage du bâtiment C (cage d'escalier unique) est le 2 rue Pablo PICASSO.

L'adressage du bâtiment D (cage d'escalier unique) est le 4 rue Pablo PICASSO.

## ARTICLE 2 :

Le présent arrêté sera transcrit sur le registre des Arrêtés Municipaux, transmis à Monsieur le Sous Préfet de Pontoise, publié et affiché conformément à la législation en vigueur.

Fait à PERSAN, le 19 septembre 2012



Philippe COUSIN

Maire de Persan

